

5 1880

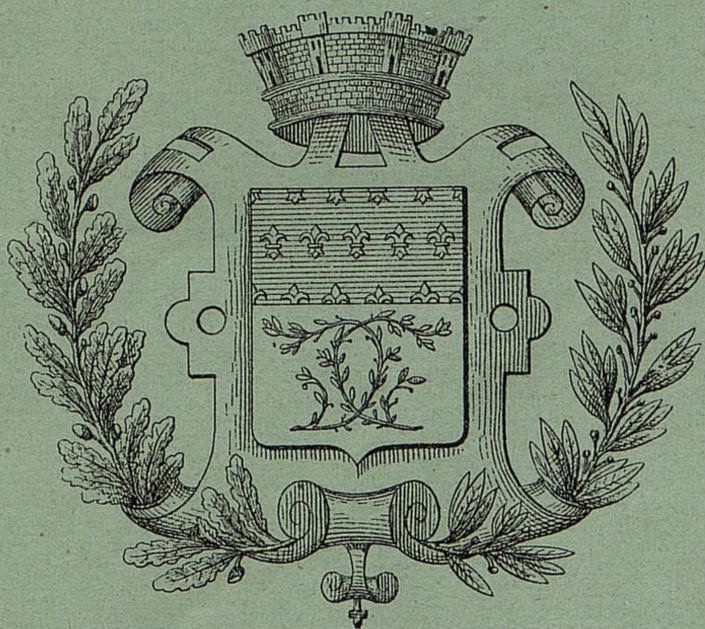
X
Res. HAA
63/7

ASSOCIATION FRANÇAISE
POUR
L'AVANCEMENT DES SCIENCES

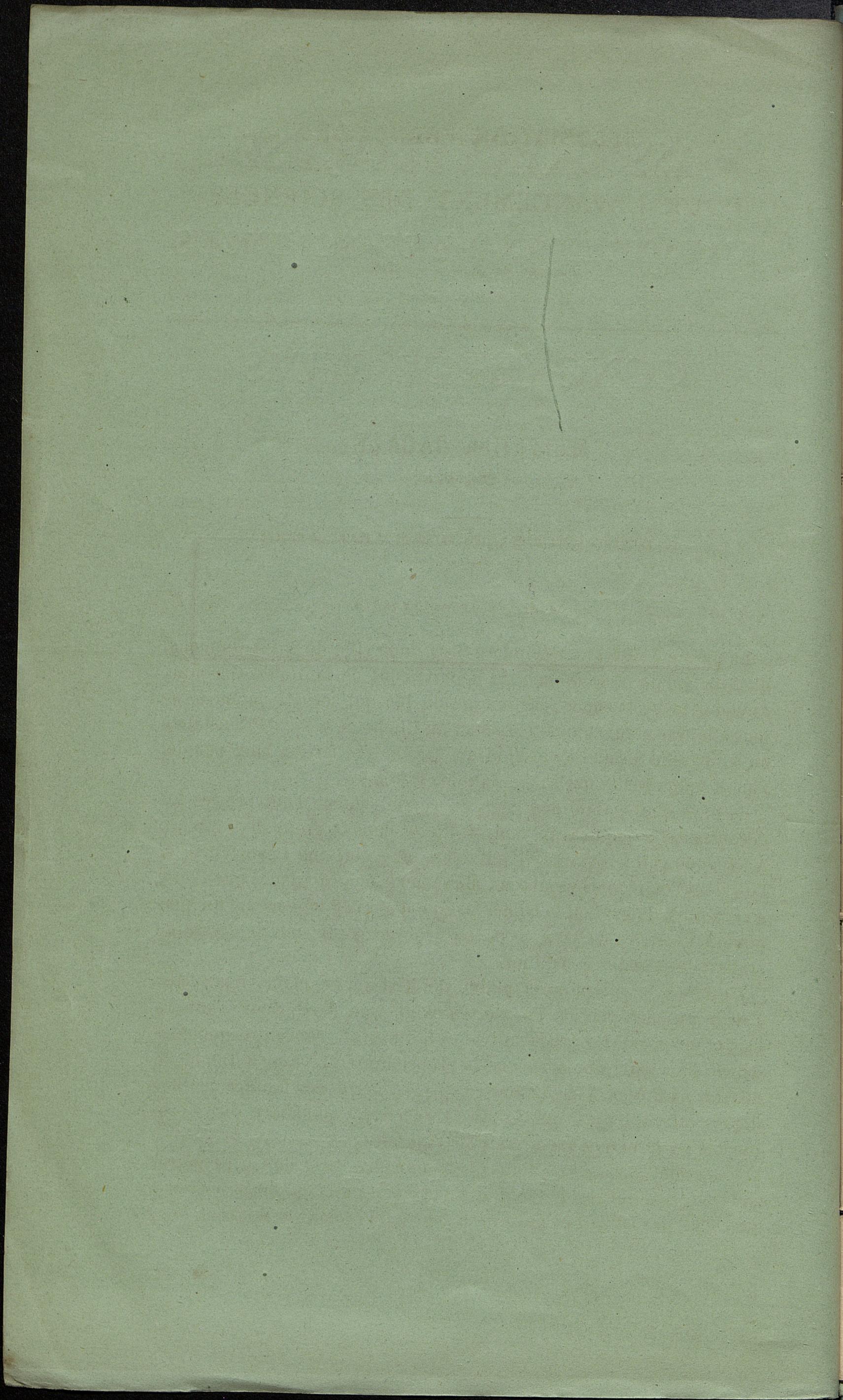
CONGRÈS DE REIMS

1880

M. L. Riviers
Jacobe



PARIS
AU SECRÉTARIAT DE L'ASSOCIATION
76, Rue de Rennes, 76



ASSOCIATION FRANÇAISE
POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES

Congrès de Reims — 1880

M. Julien SCAZE

Avocat à Saint-Gaudens

LES ANCIENNES SÉPULTURES A INCINÉRATION DE LA PLAINE DE RIVIÈRE

— Séance du 19 août 1880 —

La plaine de Rivière s'étend au S.-O. de la ville de Saint-Gaudens, dans la partie méridionale du département de la Haute-Garonne. Anciennement occupée par un grand lac qui servait de modérateur à la Garonne, comme le Léman au Rhône et le lac de Constance au Rhin, elle forme aujourd'hui un bassin très fertile, bien peuplé, l'un des plus beaux qui soient dans les Pyrénées.

Ce pays était habité dès l'âge du renne, comme l'ont prouvé les découvertes de mon savant ami, M. Piette, dans la grotte de Gourdan. A l'époque gallo-romaine, il eut même une certaine importance, si l'on tient compte des nombreux monuments épigraphiques que l'on y a recueillis. J'aurai eu la bonne fortune d'ajouter moi-même un chapitre à l'histoire de mon pays, en y découvrant une intéressante station du premier âge du fer.

C'est vers le milieu de la plaine de Rivière, en plein champ, que j'ai trouvé des cercles de pierres dont rien d'extérieur n'annonçait la présence. En labourant le sol, on avait rencontré quelques débris d'anciennes poteries que le propriétaire, M. Joseph Dupleich, m'avait montrées. J'eus la pensée de procéder à des fouilles méthodiques, et c'est ainsi que je mis à découvert plusieurs cercles de pierres renfermant chacun un vase cinéraire.

Les cromlechs sont contigus ; leur diamètre varie de 1 à 10 mètres environ. Les pierres ne sont pas fichées de champ, mais posées à plat, l'un des bouts tourné vers le centre du cromlech. Souvent l'en-

ceinte est formée de deux cercles de pierres superposées. Je n'ai trouvé (ce jour-là j'étais assisté de M. Cartailhac) qu'un cromlech construit à l'intérieur d'un autre cercle beaucoup plus grand; les circonférences ne se touchaient pas.

Les pierres sont contiguës; elles ont de 0^m 30 à 0^m 50 de longueur; elles sont à 0^m 30 de profondeur sous le sol. Leur nombre, suivant la dimension du cercle, varie de 20 à 70 environ. Quand l'enceinte est formée de deux cercles superposés, le nombre des pierres est encore plus grand: ainsi, un de ces cromlechs est composé de 136 pierres, quoique son diamètre soit à peine de 6^m 30.

Au centre de chaque cercle et à une profondeur moyenne de 0^m 70 sous le sol, se trouve un vase rempli de cendres et d'ossements carbonisés. Point de *tumulus*, comme dans le cimetière d'Avezac; point de *cella* intérieure, comme dans les cromlechs de Luchon. La plupart des vases sont seulement recouverts d'un autre vase en forme de cône tronqué. Quelques urnes recèlent des objets en fer et en bronze.

Les poteries sont faites à la main et cuites à l'air libre; la pâte, généralement noirâtre, est mêlée de points blancs à l'intérieur. Les parties les mieux cuites sont rouges.

Ce qu'on remarque tout d'abord, c'est le grand nombre de vases à col large et à panse anguleuse: la céramique de la plaine de Rivière a incontestablement un aspect belge. Dans les cimetières de la Marne et de l'Aisne, ce sont aussi les vases à panse anguleuse et à col large qui prédominent; mais il y a de notables différences à signaler: les couvercles des vases de la plaine de Rivière ont la forme de ceux d'Avezac, plutôt que la forme des assiettes de la Marne; les vases eux-mêmes ont des ornements différents: aucun des nôtres n'a de *grecques*; certains présentent de petits mamelons aplatis, d'autres des saillies circulaires en forme de corde; parfois, ils ont des anses et des oreillettes; enfin, et c'est le trait le plus caractéristique de notre céramique, tous les vases à panse anguleuse et à col large ont un pied évidé.

Un vase à col court et large, à panse subanguleuse, a un pied évidé qui présente, à sa partie inférieure, huit petites saillies sur lesquelles il repose. Très différentes de celles des vases de Bartrès et de Ger et aussi de celles du vase retiré de la petite grotte néolithique de Saint-Mamet, près de Luchon, ces saillies offrent néanmoins avec elles un rapprochement qu'il faut constater. Cette urne était recouverte d'un vase en forme de cône tronqué, à bords légèrement renversés en dehors et ornés intérieurement de *dents de loup* dans lesquelles sont tracées des lignes droites alternativement parallèles à chaque côté de la dent.

Comme particularité, je signalerai encore une urne en forme de tasse, munie d'une anse et présentant, à sa partie supérieure, une légère dépression sur laquelle sont quatre ornements en forme de V, en relief; deux de ces V portent entre les montants un petit disque également en relief.

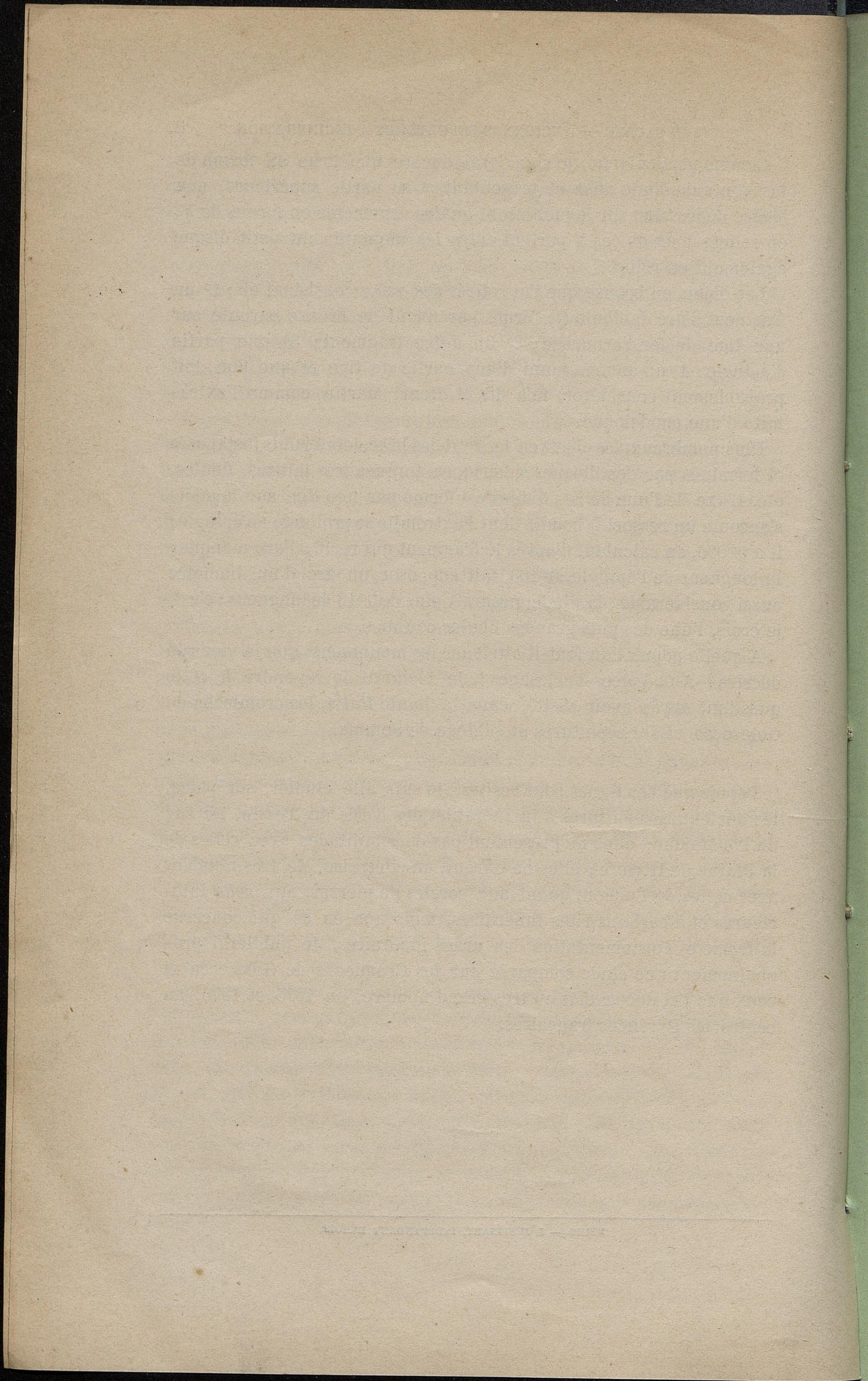
Les objets en bronze que j'ai retirés des vases consistent en : 1° un fragment d'arc de fibule (?) formé par un fil de bronze enroulé sur une tige de fer recourbée; 2° un autre fragment; 3° une partie d'épingle; 4° un anneau muni d'une partie de tige et que l'on doit probablement considérer, m'a dit M. Henri Martin, comme l'extrémité d'une pendeloque.

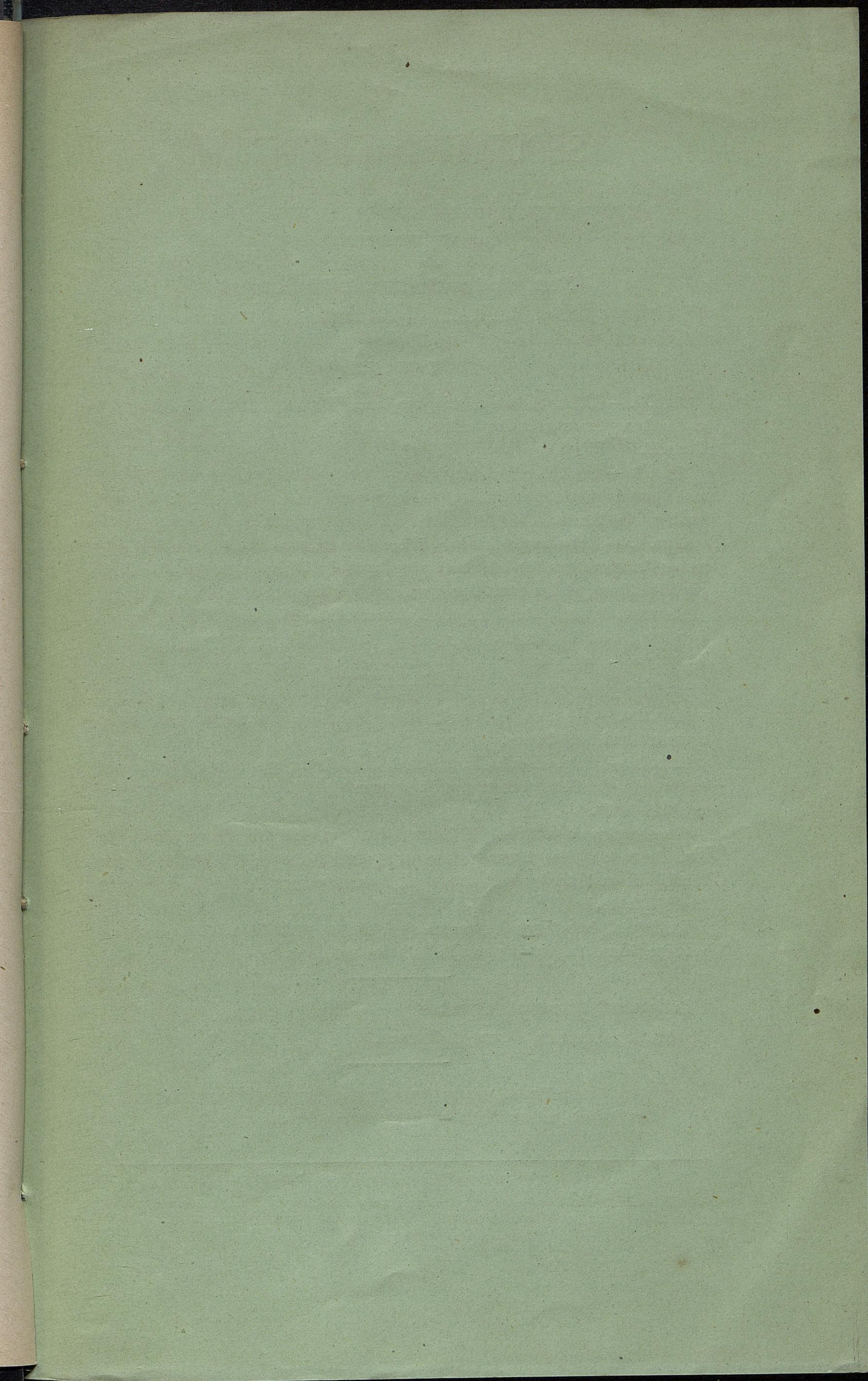
Plus nombreux, les objets en fer sont des bracelets à bouts juxtaposés et terminés par des disques sphériques, torques très minces, fibules, etc. L'axe de l'une de ces fibules est formé par une tige sur laquelle s'enroule un ressort à boudin dont l'extrémité se prolonge en épingle; il a 0^m066, en calculant d'après le fragment qui reste; l'arc manque; la longueur de l'épingle, 0^m103, fait supposer un arc d'un diamètre aussi considérable; la fibule mesurait plus de 0^m13 de longueur; c'est, je crois, l'une des plus grandes fibules connues.

A quelle population faut-il attribuer les monuments que je viens de décrire? Aux Volces-Tectosages? Je tâcherai de répondre à cette question, après avoir visité, dans la haute Italie, les cromlechs de Golasecca et les sépultures du plateau de Somma.

.....

Depuis que ces lignes sont écrites, je suis allé étudier, sur place, les anciennes sépultures à incinération des bords du Tessin, au sud du lac Majeur; elles ne présentent pas de similitudes avec celles de la Plaine de Rivière; elles en offrent, au contraire, de très notables avec celles de Luchon, quant aux cercles de pierres, aux *sella* intérieures et à certains rites funéraires, mais non en ce qui concerne la forme et l'ornementation des urnes funéraires. Je publierai prochainement une étude comparée sur les Cromlechs de Golasecca et ceux que j'ai découverts en très grand nombre, en 1875 et 1876, au centre des Pyrénées françaises.





ASSOCIATION FRANÇAISE

POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES

Extrait des Statuts & Règlement

STATUTS

ART. 4. — L'Association se compose de membres fondateurs et de membres ordinaires; les uns et les autres sont admis, sur leur demande, par le Conseil.

ART. 6. — Sont membres fondateurs les personnes qui auront souscrit à une époque quelconque une ou plusieurs parts du capital social : ces parts sont de 500 francs.

ART. 7. — Tous les membres jouissent des mêmes droits. Toutefois, les noms des membres fondateurs figurent perpétuellement en tête des listes alphabétiques, et les membres reçoivent gratuitement pendant toute leur vie autant d'exemplaires des publications de l'Association qu'ils ont souscrit de parts du capital social.

RÈGLEMENT

ART. 1^{er}. — Le taux de la cotisation annuelle des membres non fondateurs est fixé à 20 francs.

ART. 2. — Tout membre a le droit de racheter ses cotisations à venir en versant une fois pour toutes la somme de 200 francs. Il devient ainsi membre à vie.

Les membres ayant racheté leurs cotisations pourront devenir membres fondateurs en versant une somme complémentaire de 300 francs. Il sera loisible de racheter les cotisations par deux versements annuels consécutifs de 100 francs.

La liste alphabétique des membres à vie est publiée en tête de chaque volume, immédiatement après la liste des membres fondateurs.

Les souscriptions sont reçues :

Au SECRÉTARIAT, 76, rue de Rennes.

Les souscriptions des membres fondateurs peuvent être versées en une seule fois, ou en deux versements de chacun 250 francs.